

Haïti

Nous félicitons Haïti d'avoir pu produire son rapport national pour l'EPU malgré le fait que des personnes ressources clés aient péri suite au tragique tremblement de terre de janvier 2010.

Plus d'un an après ce séisme dévastateur, la situation humanitaire en Haïti demeure extrêmement difficile, notamment pour les victimes qui habitent toujours dans les camps de déplacés. Le Canada comprend les défis que cela engendre, notamment sur le respect et la protection des droits de la personne.

Malgré les difficultés encourues lors des élections de novembre 2010 et mars 2011, les priorités sur lesquelles désire maintenant travailler le nouveau président d'Haïti, son Excellence M. Michel Martelly, sont déterminantes pour l'avancement des droits de la personne dans le pays: éducation, emploi, environnement et État de droit. Sur ce dernier point, le Canada se réjouit que l'État Haïtien développe et mette en œuvre une Stratégie Nationale sur l'État de Droit et juge qu'il est primordial que cette stratégie comprenne un volet visant la promotion des droits de la personne.

Bien que des signes encourageants soient lancés par la nouvelle administration, le Canada entretient des inquiétudes quant à la situation des droits de la personne en Haïti, notamment au niveau des conditions de détention, de l'état généralisé d'impunité, des conditions de vie difficiles dans les camps de déplacés, et des abus tant physiques que sexuels dont sont victimes principalement les femmes et les enfants haïtiens.

À ce titre, le Canada désire émettre les recommandations suivantes :

Le Canada recommande qu'Haïti développe et mette en place une stratégie visant à améliorer dès que possible les conditions de détention des prisonniers.

Le Canada se réjouit que l'État Haïtien développe et mette en œuvre une Stratégie Nationale sur l'État de Droit et recommande à l'État haïtien d'inclure un volet visant la promotion des droits de la personne à l'intérieur de cette Stratégie.

Le Canada recommande que l'État haïtien prenne toutes les dispositions nécessaires afin de respecter l'article 26 de la Constitution haïtienne stipulant que la détention préventive ne doit pas dépasser 48 heures.

Le Canada recommande également que l'État haïtien renforce rapidement les capacités de son système judiciaire afin de combattre l'impunité pour que, entre autres, les plaintes déposées contre M. Jean-Claude Duvalier soient traitées, de façon impartiale, par la justice.

Le Canada recommande que le gouvernement d'Haïti, dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan de relocalisation des personnes déplacées suite au séisme, demeure en pourparlers continuels avec toutes les parties impliquées dans ce processus afin d'éviter les évictions forcées.

Le Canada recommande que l'État haïtien prenne toutes les mesures nécessaires, notamment en renforçant les structures actuelles, afin de jouer un rôle de leadership pour prévenir et contrer la violence faite aux femmes et aux enfants, dont les abus sexuels, tout particulièrement dans les camps de déplacés.

Le Canada recommande que le nouveau gouvernement d'Haïti établisse des mesures adéquates afin d'assurer une meilleure participation des femmes dans toutes les sphères de la société, notamment à la vie politique.

